



Paysagisme

Catalogue des formations



Accès aux arbres - module de base

Cours

Programme

- Théorie sur les bases légales actuelles, les principes des travaux en hauteur
- Évaluation de l'arbre et des conditions environnantes
- Théorie sur les bases légales actuelles, les principes des travaux en hauteur
- Évaluation de l'arbre et des conditions environnantes
- Compréhension des risques potentiels liés au travail avec les EPI contre les chutes de hauteur depuis un arbre
- Choix et mise en pratique des EPI contre les chutes de hauteur en phase avec l'activité: harnais pour l'élagage, corde, descendeur, longe de maintien, ancrage, ...
- Accès simple dans l'arbre avec mise en place du système de travail
- Utilisation de la technique de grimpe sur corde
- Exercices de déplacement et de positionnement dans la couronne
- Exercices de secours à l'équipier
- Préconisation d'entretien, de maintenance et de stockage des EPI
- *Nota : les techniques de positionnement aux grimpettes, de démontage et d'utilisation de la tronçonneuse dans les arbres ne sont pas abordées dans cette formation. Pour rappel, une formation de base en bûcheronnage est obligatoire pour réaliser des abattages ou des démontages d'arbres.*

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.

- **Un certificat médical sera demandé en cas d'absence au cours pour cause de maladie ou accident.**
- **Pour les membres ET cotisants à la contribution professionnelle : Fr. 150.— seront facturés en cas de non-présence au cours sans justes motifs et en avoir informé le secrétariat au préalable.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (Décision de la commission).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération si le cours est complet.

Prochaine session : 10 au 13 mars 2026

Type	Prix
Membre ET cotisant contribution professionnelle	CHF 500.00
Membre ET Non-cotisant CPR	CHF 1500.00
Non-membre	CHF 1680.00 excl. TVA

Public cible

Arboristes paysagistes personnel forestier employés de commune toute personne amenée à travailler en hauteur dans les arbres **18 ans minimum**

Horaires

10 au 13 mars 2026 4 jours des cours 08h00 - 17h00 Altimum Formation
- 1950 Sion

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

Conseiller/Conseillère en aménagements extérieurs favorables à la biodiversité et au climat

Cours



La volonté du Canton, des Communes et des particuliers de favoriser la biodiversité et de s'adapter aux changements climatiques est grandissante. Répondre à ces demandes nécessite de la part des professionnel·les des connaissances et des compétences d'accompagnement spécifiques. Cette **formation de 4 jours** apporte les bases nécessaires pour aménager et entretenir des espaces extérieurs favorables à la biodiversité et capables de participer à l'adaptation aux changements climatiques. Orientée vers la pratique et le partage d'expériences entre participant·es et intervenant·es, elle abordera différentes thématiques permettant de comprendre les enjeux actuels de la biodiversité et de faire le lien avec les types d'aménagements pouvant être proposés.

Objectifs de la formation

Les participant·es :

- comprennent les liens entre la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques
- sont capables de reconnaître les potentiels d'amélioration en faveur de la biodiversité et du climat, ainsi que de planifier, mettre en œuvre et évaluer des mesures avec succès
- connaissent les types d'aménagements et les pratiques d'entretiens favorables à la biodiversité, et ceci notamment dans le contexte valaisan
- sont conscient·es de leur rôle et de leurs responsabilités en tant que paysagistes ou employé·es communaux dans la création de plus-values pour la biodiversité, l'humain et le territoire
- disposent d'arguments solides pour convaincre de mettre en place des aménagements extérieurs favorables à la biodiversité
- connaissent les outils d'aide existants qui permettent d'approfondir les spécificités de la biodiversité au niveau du Valais

- se familiarisent avec les bases légales en vigueur ou à venir (via les nouveaux RCCZ notamment)

Programme

Formation de 4 jours

En général, les journées de cours commencent à 8h et se terminent à 17h.

Les matinées seront dévolues aux aspects théoriques et les après-midis se dérouleront sur le terrain.

Jour 1 : Lundi 27 avril 2026

- Importance de la biodiversité et liens avec l'adaptation aux changements climatiques (principes de base, espèces et milieux, prestations écosystémiques, ville éponge, îlots de chaleur, biodiversité en zone à bâtir, pédologie, gestion de l'eau)
- Plantation et entretien des arbres (principes et contraintes, gestion et entretien des arbres et fruitiers)
- Cas pratiques et visite de terrain

Jour 2 : Mardi 28 avril 2026

- Communication (principes de base de la communication, introduction aux changements de comportements, comment sensibiliser et convaincre)
- Connaissance des espèces : plantes indigènes et organismes vivants envahissants (connaissance et moyens de lutte)
- Cas pratiques et visite de terrain

Jour 3 : Lundi 4 mai 2026

- Dispositions réglementaires (lois, règlements communaux des constructions et des zones) et subventions cantonales et communales
- Aménagements favorables à la biodiversité et au climat et entretien (étang, prairies naturelles, haies vives, petites structures pour la faune)
- Cas pratiques et visite de terrain

Jour 4 : Mardi 5 mai 2026

- Entretien différencié des espaces verts (principes fondamentaux, reconnaissance des différents milieux, étude des utilisations et fréquentations)
- Cas pratiques et visite de terrain

Intervenant·es

- Collaborateurs et collaboratrices du Service des forêts, de la nature et du paysage
- Collaborateurs et collaboratrices du bureau Drosera Ecologie Appliquée SA
- Mathias Bender, Jardin Suisse Valais
- Gildas Houdou, Arbre & Co Sàrl
- Dick Morgan, Chef jardinier, Ville de Sion

- Mathias Sauthier, Responsable de la filière paysagiste, Service de l'agriculture
- Valérie Hill, Bureau Green Minded
- Collaborateurs et collaboratrices de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)



« J'ai eu le plaisir de suivre la formation sur la biodiversité en Valais, et j'en ressors enrichi et inspiré. Le contenu était à la fois clair, pertinent et très bien documenté.

J'ai particulièrement apprécié la combinaison des cours théoriques, d'exemples concrets locaux et de sorties sur le terrain. Cela m'a permis de mieux comprendre les enjeux spécifiques à notre région et d'identifier des actions concrètes à mettre en œuvre. »



Gildas Houdou, Arbre & Co Sàrl

Validation des acquis et reconnaissance

Pour obtenir le titre professionnel de « **Conseiller/Conseillère en aménagements extérieurs favorables à la biodiversité et au climat** », les personnes doivent avoir assisté aux quatre journées de la formation et réussi l'examen final (un écrit de 45 minutes et un oral de 45 minutes).

Elles recevront un certificat et apparaîtront sur la liste officielle publiée par le SFNP sur le site internet du Canton.

La date des examens finaux sera communiquée aux participantes et participants ultérieurement.

Conditions d'admission

Pour les entreprises :

- Formation d'horticulteur·trice paysagiste CFC ou AFP
- Biologistes, architectes paysagistes ou ingénieur·es en environnement avec expérience dans le domaine des aménagements extérieurs
- Autres formations avec expérience(s) dans l'aménagement ou l'entretien des espaces verts

Pour les communes :

- Expériences dans l'aménagement ou l'entretien des espaces verts communaux

L'admission à la formation se fait sur dossier de candidature. Les participantes et participants doivent remplir les conditions d'admission ci-dessus et justifier leur expérience dans les domaines de



l'aménagement et de l'entretien des espaces verts.

[Téléchargez le flyer ICI.](#)

Conditions d'inscription

- Pour être admise à la formation, les participantes et participants doivent remplir les conditions d'admission et justifier leur expérience dans les domaines de l'aménagement et l'entretien des espaces verts.
- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit, **15 jours avant le début du cours. Passé ce délai, le montant de l'inscription, mentionné dans le flyer et sur le site, est dû dans son entier.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participantes et participants est fixé.
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées selon des critères définis par le Canton.
- *Pour les membres de Jardin Suisse Valais, le coût de l'examen sera remboursé une fois ce dernier réussi.*

Délai d'inscription : 20 février 2026

[INSCRIPTION A LA FORMATION ICI.](#)



Titre délivré

Certificat « Conseiller / Conseillère en aménagements extérieurs favorables à la biodiversité et au climat » (délivré après réussite de l'examen).

Prochaine session : 27 & 28 avril et 4 & 5 mai 2026

Type	Prix
Formation complète	CHF 1'200.00 (CHF 1'000.- formation et CHF 200.- frais d'examen)

Public cible

Employé·es d'entreprises de paysagistes ou d'architectes-paysagistes actifs en Valais Employé·es de communes valaisannes travaillant dans l'aménagement ou l'entretien des espaces verts

Horaires

27 & 28 avril et 4 & 5 mai 2026 08h00 à 17h00 Ecole d'agriculture du



Valais 1951 Châteauneuf-Sion

Partenaires



Cours de base sur la récolte du bois

Cours

Objectifs du cours

- Connaître et appliquer les règles de sécurité du travail et de protection de la santé
- Application pratique des bases de bûcheronnage
- Maniement correct et entretien de la tronçonneuse

Programme

- Connaissances générales de la tronçonneuse et règles d'utilisation
- Organisation des premiers secours et de la place de travail
- Dispositions légales
- Règles de base pour l'abattage et les travaux de façonnage
- Technique d'abattage (cas normal, arbre pourri, abattage des petits bois)
- Arbres encroués (inclus l'usage du tire-câble)
- Techniques de façonnage
- Tailles de débitage (taille verticale simple, taille circulaire et taille coincée)
- Connaître ses limites
- Service de parc simple de la tronçonneuse
- Connaissance et entretien de l'outillage



Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Un certificat médical sera demandé en cas d'absence au cours pour cause de maladie ou accident.**
- **Pour les membres ET cotisants à la contribution professionnelle : Fr. 500.— seront facturés en cas de non-présence au cours sans justes motifs et en avoir informé le secrétariat au préalable.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (Décision de la commission).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération si le cours est complet.

Prochaine session :

20 au 24 avril 2026



Type	Prix
Membre ET cotisant contribution professionnelle (CPR)	CHF 500.00
Membre ET Non-cotisant CPR	CHF 750.00
Non-membre	CHF 1930.00

Public cible

- Exploitants et exploitantes forestiers privés, agriculteurs/agricultrices, horticulteurs/horticultrices, personnel des travaux publics, qui, ordinairement, exploitent le bois dans des conditions faciles.
- Age minimal 18 ans (exception: 15 ans pour participant(e)s titulaires d'un contrat d'apprentissage dans l'agriculture)
- Constitution physique adéquate
- Expérience dans l'utilisation de la tronçonneuse ou suivi d'un cours d'utilisation de la tronçonneuse

Horaires

5 jours 8h00 à 17h00 Cône de Thyon

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

Gazons et prairies - module 1

Cours

Programme

- Analyse des qualités des sols
- Etude des sols
- Connaitre ses fertilisants
- Amélioration de nos sols
- Nutrition végétale
- Concevoir un planning de fertilisation
- Biostimulants
- Gestion de l'irrigation

Le cours est offert par OHS aux membres de JSVs.

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Un certificat médical sera demandé en cas d'absence au cours pour cause de maladie ou accident.**
- **Pour les membres ET cotisants à la contribution professionnelle : Fr. 150.— seront facturés en cas de non-présence au cours sans justes motifs et en avoir informé le secrétariat au préalable.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (Décision de la commission).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération si le cours est complet.

Prochaine session : 8 avril 2026

Type	Prix
Membre ET cotisant contribution professionnelle	offert*
Membre ET Non-cotisant CPR	offert*
Non-membre	CHF 250.00

Public cible

CFC Paysagiste, Manœuvre avec min. 3 ans d'expérience Apprentis paysagistes 2ème année

Horaires

8 avril 2026 08h30 – 16h30 BM Campus – 1950 Sion

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

Gazons et prairies - module 1.5

Cours

Programme

- Entretien des gazons en zéro phyto et nouvelles législations phytosanitaires.
- Comprendre les enjeux environnementaux et réglementaires liés à l'entretien des gazons sans produits phytosanitaires.
- Maîtriser les techniques alternatives pour garantir la qualité et la durabilité des pelouses.
- Se familiariser avec les dernières évolutions en matière de biostimulation.

Le cours est offert par OHS aux membres de JSVs.

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Un certificat médical sera demandé en cas d'absence au cours pour cause de maladie ou accident.**
- **Pour les membres ET cotisants à la contribution professionnelle : Fr. 150.— seront facturés en cas de non-présence au cours sans justes motifs et en avoir informé le secrétariat au préalable.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (Décision de la commission).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération si le cours est complet.

Prochaine session : 29 avril 2026

Type	Prix
Membre ET cotisant contribution professionnelle	offert*
Membre ET Non-cotisant CPR	offert*
Non-membre	CHF 250.00

Public cible

CFC Paysagiste, Manœuvre avec min. 3 ans d'expérience Professionnels du paysage, responsables d'espaces verts, collectivités

Horaires

29 avril 2026 08h30 – 12h00 BM Campus – 1950 Sion

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

Gazons et prairies - module 2

Cours



Obligatoire d'avoir suivi le module 1.

Programme

- Reconnaissance des graminées gazon
- Caractéristiques de vos mélanges
- Déterminer le choix du mélange
- Les gazon de demain (R&D)
- Transition écologique
- Gazon fleuris
- Prairies fleuris
- Reconnaître un milieu et le déterminer

Le cours est offert par OHS aux membres de JSVs.

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Un certificat médical sera demandé en cas d'absence au cours pour cause de maladie ou accident.**
- **Pour les membres ET cotisants à la contribution professionnelle : Fr. 150.— seront facturés en cas de non-présence au cours sans justes motifs et en avoir informé le secrétariat au préalable.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (Décision de la commission).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre



chronologique d'inscription.

- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération si le cours est complet.

Prochaine session :

10 juin 2026

Type	Prix
Membre ET cotisant contribution professionnelle	offert*
Membre ET Non-cotisant CPR	offert*
Non-membre	CHF 250.00

Public cible

CFC Paysagiste, Manœuvre avec min. 3 ans d'expérience Apprentis paysagistes 2ème année

Horaires

10 juin 2026 08h30 – 16h30 BM Campus – 1950 Sion

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

Maniement de la tronçonneuse

Cours

Programme

Connaître et appliquer les règles de sécurité, de l'ergonomie et de la prévention des accidents lors d'utilisation d'une tronçonneuse et adopter un comportement correct lors de son emploi.

- Equipement de protection individuelle (EPI)
- Sécurité et ergonomie au travail
- Dispositif de sécurité et de salubrité de tronçonneuse
- Distance de sécurité et mise en marche de machine
- Connaître et pratiquer la bonne tenue de la tronçonneuse
- Connaître et pratiquer les techniques de débitage
- Transmission théorique et pratique sur l'affûtage et l'entretien de la chaîne de tronçonneuse
- 1 demie journée théorique – 1 jour et demi pratique

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Un certificat médical sera demandé en cas d'absence au cours pour cause de maladie ou accident.**
- **Pour les membres ET cotisants à la contribution professionnelle : Fr. 150.— seront facturés en cas de non-présence au cours sans justes motifs et en avoir informé le secrétariat au préalable.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (Décision de la commission).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre



chronologique d'inscription.

- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération si le cours est complet.

Prochaine session : 17 et 18 mars 2026

Type	Prix
Membre ET cotisant contribution professionnelle	offert*
Membre ET Non-cotisant CPR	CHF 450.00
Non-membre	CHF 650.00

Public cible

CFC Paysagiste, Manœuvre avec min. 3 ans d'expérience Formation de 2 jours destinée aux collaborateurs ou personnes utilisant une tronçonneuse. **Il est recommandé d'avoir de bonnes connaissances de la langue française.**

Horaires

17 et 18 mars 2026 08h00 à 17h00 Cône de Thyon

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

Permis nacelle & chariots élévateur

Cours



Merci d'utiliser le formulaire d'inscription en bas de page.

Permis nacelle

Cours sur 1 jour

L'utilisation de Plateformes Élévatrices Mobiles de personnel (PEMP) est un travail comportant des dangers particuliers. C'est pourquoi, s'appuyant sur l'Ordonnance sur la Prévention des Accidents (OPA), la SUVA demande une formation spécifique à la catégorie de PEMP utilisée.

But et contenu :

- Formation professionnelle pour la mise en service et la conduite des PEMP ;
- Conception des PEMP et différentes catégories
- Sécurité et risques potentiels ;
- Obligations et responsabilités ;
- Sécurisation des sites de travail ;
- **Test théorique et pratique.**

Chariots élévateur

Cours de base sur 2 jours

L'exigence professionnelle pour la conduite de chariots de manutention demande aux utilisateurs de disposer d'une formation spécifique à la catégorie de machine utilisée. Nous proposons une formation cariste reconnue par la SUVA pour les différentes catégories.

But et contenu :

- Obligation et responsabilités ;



- Sécurité et risques potentiels ;
- Conceptions de chariots de manutention et différentes catégories
- Conduite et manœuvre
- Attestation conforme aux exigences de la SUVA

Catégories :

- Timon & Contrepoids (cours de base R1/R2)
- *Latéral R3 (selon dates proposées pour les métiers du bois)*

Inscription ci-dessous

Prochaine session : Diverses dates 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution prof. (CPR)	pris en charge
Non-cotisant CPR	CHF 450.00 (permis nacelle) / CHF 715.00 excl. TVA (chariots élévateur)

Public cible

Toutes les branches confondues selon programme proposé

Horaires

08h00 – 17h00 Airnace SA – 1902 Evionnaz

Personne de contact



Mme Jennifer Locher

Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

Taille des arbres fruitiers - pratique

Cours



Programme

- Taille de formation
- Taille de fructification
- Taille de restauration

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Un certificat médical sera demandé en cas d'absence au cours pour cause de maladie ou accident.**
- **Pour les membres ET cotisants à la contribution professionnelle : Fr. 150.— seront facturés en cas de non-présence au cours sans justes motifs et en avoir informé le secrétariat au préalable.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (Décision de la commission).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération si le cours est complet.

Prochaine session :

2 mars 2026



Type	Prix
Membre ET cotisant contribution professionnelle (CPR)	offert*
Membre ET Non-cotisant CPR	CHF 100.00
Non-membre	CHF 200.00

Public cible

CFC Paysagiste, Manœuvre avec min. 3 ans d'expérience Apprentis paysagistes 2ème année

Horaires

2 mars 2026 08h00 – 17h00 Route de Chiètres 9 – 1880 Bex

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

Taille raisonnée des arbustes d'ornement

Cours

Programme

- Pourquoi la taille ?
- Les différents types de ramification
- Les techniques de taille
- Et à quelle époque ?

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Un certificat médical sera demandé en cas d'absence au cours pour cause de maladie ou accident.**
- **Pour les membres ET cotisants à la contribution professionnelle : Fr. 150.— seront facturés en cas de non-présence au cours sans justes motifs et en avoir informé le secrétariat au préalable.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (Décision de la commission).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération si le cours est complet.

Prochaine session :

27 novembre 2026



Type	Prix
Membre ET cotisant contribution professionnelle (CPR)	offert*
Membre ET Non-cotisant CPR	CHF 100.00
Non-membre	CHF 200.00

Public cible

CFC Paysagiste, Manœuvre avec min. 3 ans d'expérience Apprentis paysagistes 2ème année

Horaires

27 novembre 2026 08h00 – 17h00 BM Campus – 1950 Sion

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

**Bureau des Métiers**

Rue de la Dixence 20
1950 Sion

BM Campus

Rue de Oscar-Bider 54
1950 Sion

Handwerkerverband

Brückengasse 12
3930 Visp

Contact

info@bureaudesmetiers.ch
tfc@bureaudesmetiers.ch